

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 20  
- membres présents : 16  
- suffrages exprimés : 16  
- pour : 16

**DÉLIBÉRATION n° B2018/231**

L'an deux mille dix-huit et le 30 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS  
**Absents excusés** : Nathalie SALCUNI, Alain DUCASSE, Alain, PIASER et François DABEZIES

**Objet** : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Péré pour le financement de travaux de busage du fossé « Chemin latéral » et réfection de voirie « chemin du lieu-dit Poutx »

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Péré sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 786 € à la CCPL pour l'opération : Travaux de busage du fossé « Chemin latéral » et réfection de voirie « chemin du lieu-dit Poutx ».

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de busage du fossé « Chemin latéral » et réfection de voirie « chemin du lieu-dit Poutx »	9 147.00	Subventions	4 299.00
		Fonds de concours CCPL	1 786.00
		Autofinancement commune	3 062.00
<b>Total</b>	<b>9 147.00</b>	<b>Total</b>	<b>9 147.00</b>

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 786 € à la commune de Péré pour le financement de l'opération de travaux de busage du fossé « Chemin latéral » et réfection de voirie « chemin du lieu-dit Poutx ».

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 07 DEC. 2018

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Accusé de réception en préfecture  
065-20007087-20181130-2018-231B-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2018  
Date de réception préfecture : 07/12/2018